

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT SIX AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 26 AVRIL

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Elodie RELING, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Béatrice BOULANGE, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Eliane BERTIN, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE

M. Laurent FOUGEROUX donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 26

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 2

CONVOCAION EN DATE : 19 avril

DATE D’AFFICHAGE : 3 mai

Objet : demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

-----n° 2021/032

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2122-21, L2334-24 et R2334-10 à R2334-12,

Considérant que, suite à l'ouverture du dispositif des amendes de police au titre duquel des subventions peuvent être sollicitées auprès du Département du Rhône, la commune de Grézieu-la-Varenne est éligible à ce financement notamment pour les opérations relatives à la circulation routière de l'article R2334-12 2° c) du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de renforcer la signalisation routière au rond-point de la route du Col de la Luère, de la route de Pollionnay et de la rue des Monts du Lyonnais,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département du Rhône l'octroi d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'installation de signaux lumineux au rond-point de la route du Col de la Luère, de la route de Pollionnay et de la rue des Monts du Lyonnais.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux désignés ci-dessus au titre des amendes de police.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL

Bernard ROMIER, Maire de Grézieu-la-Varenne

